



Date : 5 decembre 2025

Sujet : Additif N° 3

Heure : 18h30

Document n° 1.3

De : Colégio de Comissários Desportivos

Pour : Tous les concurrents

Número de Pags : 3

Attachés : 0

### Altérations au règlement particulier de l'épreuve

**4.11.** Les véhicules ne peuvent émettre que des gaz d'échappement non excessifs, conformément à l'article 282 - 3.8 de l'annexe J de la FIA.

Au cours des essais ou de la course, si les commissaires techniques et les commissaires de piste constatent des émissions de gaz d'échappement excessives provoquant de la fumée susceptible de compromettre la sécurité des pilotes et du public, le concurrent concerné est tenu de se rendre aux stands, après notification du premier avertissement (présenté au responsable de l'équipe concernée) par le directeur de course. Le concurrent doit entrer dans les stands dans les 30 minutes suivant l'heure de la notification, afin de résoudre le problème.

Si le problème n'est pas résolu, les procédures suivantes seront appliquées :

2e avertissement - Stop & Go de 5 minutes dans le stand de l'équipe (un panneau sera présenté sur le lieu du chronométrage, avec les mots Stop & Go et le numéro du concurrent concerné), conformément à l'article 25 du présent règlement.

3e avertissement – Stop & Go de 10 minutes dans le stand de l'équipe.

(Un panneau sera présenté sur le lieu de chronométrage, avec les mots « Stop & Go » et le numéro du concurrent concerné), conformément à l'article 25 du présent règlement.  
Conformément à l'article 25 du présent règlement.

4e avertissement – Notification du directeur de course au responsable de l'équipe de l'application de la pénalité de 2 tours

Après les 4 avertissements, si le problème n'est pas résolu, l'équipe sera disqualifiée

**VILA DE FRONTEIRA**

**4 - 7 DEZ 2025**

**WWW.24HORASTT.COM**





### 13.3.1 . Drapeaux

...

- **Drapeau noir** : présenté immobile avec un panneau comportant un numéro **JAUNE** sur fond **NOIR**, il informe le pilote du véhicule portant le numéro indiqué qu'il doit s'arrêter dans son stand au prochain passage. **L'équipement Stella III affiche « Stop & Go » à l'écran.**  
Le panneau sera présenté au point de chronométrage.

Les motifs peuvent être les suivants :

- ☒ Conduite antisportive, récidive dans l'utilisation systématique des accotements extérieurs de la piste ou autre infraction grave. Dans ce cas, le concurrent concerné doit se rendre à son stand et effectuer un **Stop & Go** d'une durée de 2 minutes. Le respect du temps sera sous la responsabilité de l'équipe, l'organisation contrôlera le temps d'arrêt à l'aide de l'équipement Stella III.
- ☒ Si le drapeau est présenté en raison de problèmes mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour d'autres pilotes, **ce n'est qu'après le temps d'arrêt obligatoire que l'équipe doit procéder à la résolution du problème.**

**15.4** – La vitesse des véhicules dans la zone des stands et leur entrée et sortie doit être très réduite (maximum de 30 km/h).

Toute infraction sera punie de la suivante façon :

	Pénalisation
<b>1<sup>ère</sup> infraction</b>	Traversée de la zone des stands
<b>2<sup>ème</sup> infraction</b>	Stop & GO de 5 minutes dans le stand correspondant
<b>3<sup>ème</sup> infraction et suivantes (chacune)</b>	Stop & GO de 10 minutes dans le stand correspondant

Une fois l'infraction constatée et le concurrent notifié, un panneau Stop and Go sera affiché avec le numéro du concurrent, et l'entrée dans la zone des stands devra avoir lieu au plus tard à la fin du tour suivant l'affichage du panneau, un panneau sera présenté sur le lieu de chronométrage,

Si l'excès de vitesse survient dans les 30 dernières minutes de course, une pénalité de temps (10 minutes) sera appliquée.

**VILA DE FRONTEIRA**

**4 - 7 DEZ 2025**

**WWW.24HORASTT.COM**





**16.9 – À la sortie de la zone de ravitaillement, l'arrêt est obligatoire.**

Le non-respect de cette règle sera sanctionné par un **Stop & Go de 5 minutes** au stand de l'équipe.

Un panneau Stop & Go avec le numéro du concurrent concerné sera présenté, et l'entrée dans la zone des stands devra avoir lieu au plus tard à la fin du tour suivant la présentation du panneau au point de chronométrage, conformément à l'article 25 du présent règlement.

L'entrée est autorisée à condition que cela ne présente pas de problèmes de sécurité et que le ou les pilotes soient entièrement équipés et que les ceintures de sécurité soient en place et serrées.

*Nouveaux article*

#### **Article 25 - Présentation de toute situation STOP & GO :**

L'équipe sera informée (notifiée) de la situation.

Un panneau (pit board) sera présenté, à l'endroit où se trouve le chronométrage, avec les mots Stop & Go et le numéro du concurrent concerné. Le concurrent dispose d'un tour pour entrer dans les stands.

Dans toute situation Stop & Go, pendant l'arrêt obligatoire, aucune intervention sur le véhicule n'est autorisée et le changement de pilote n'est possible qu'après expiration du temps d'arrêt, le pilote devrait rester dans le véhicule pendant l'arrêt. Après le temps d'arrêt obligatoire, l'équipe doit résoudre le problème, en fonction de la raison de l'arrêt.

**Le respect du temps d'arrêt relève de la responsabilité de l'équipe.**

#### **Le Collège des Commissaires Sportifs**

**Horácio Rodrigues**

**Franco da Silva**

**Paulo Laginha**

**VILA DE FRONTEIRA**

**4 - 7 DEZ 2025**

**WWW.24HORASTT.COM**

